

N° 556 octobre 2016

N°CPPAP 0220s07170

Fédération FO de la métallurgie

le journal



www.fo-metaux.org



Journée des USM : élections TPE en vue

Près de 100 participants et responsables d'USM se sont retrouvés le 6 septembre autour de l'équipe fédérale pour un point sur la situation des départements et pour définir de nouveaux axes de développement de notre organisation.

Alstom Belfort - p.10
L'inacceptable fermeture

Bureau fédéral - p. 11
La nouvelle répartition des tâches

Dansk Metal - p. 18
Le syndicalisme, version scandinave

Sommaire



Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,

"FO Métaux LE JOURNAL"

est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie.

Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.

Faites-nous part de vos expériences syndicales.

Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération :

Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87

Chiffes à connaître :

SMIC horaire brut : 9,67 euros

SMIC brut mensuel : 1466,62 euros

Plafond de la sécurité sociale :

3 218 euros par mois

(pour l'année 2016 : 38 616 euros)

Coût de la vie :

+0,3 % en août (+0,1 % hors tabac);

+0,3 % en glissement sur les 12 derniers mois (-0,2 % hors tabac).

Chômeurs : 3 556 800

(catégorie A, publiés le 26 septembre 2016)

Indice de référence des loyers :

125,25 (2^{ème} trimestre 2016).

Taux d'intérêt (22 septembre) :

-0,06 % au jour le jour.

3 Editorial

4 L'événement

Journée des USM :
élections TPE en vue 4-9

10 Actualité sociale

Alstom Belfort : l'inacceptable fermeture 10

11 Actualité syndicale

La répartition des tâches du bureau fédéral 11

Le Haut-Rhin prêt pour l'action 16

Schaeffler :
un sacré dynamisme 16

La Région Parisienne fait sa rentrée 17

18 Infos

Dansk Metal :
le syndicalisme, version scandinave 18

Henri Malley nous a quittés 19

Décès de Claude Michel 19

Décès de Nicole Othenin 20

Disparition de Christophe Clayeux 20

21 Vos droits

La parité
des candidatures 21

22 Jeux

Des Métaux et des mots 22



Et toujours
l'information
en ligne sur...
www.fo-metiaux.com



Après une négociation qui a duré plus d'un an, nous avons décidé de signer l'accord national du 23 septembre 2016 relatif à l'emploi dans la métallurgie. Cet accord reprend en partie, et regroupe pour une plus grande lisibilité, les accords nationaux antérieurs concernant les différents thèmes liés à l'emploi. Et de fait, certains accords nationaux de la métallurgie sont totalement ou partiellement abrogés.

Lors de cette longue négociation, nous avons revendiqué et obtenu un volet offensif qui vise à enrayer la diminution des effectifs de la métallurgie, et défensif pour sauvegarder les emplois et les compétences dans nos secteurs d'activité lorsque les entreprises rencontrent des difficultés économiques. Nous avons également veillé aux garanties existantes et obtenu des points supplémentaires tels que : un préambule plus offensif en faveur de l'emploi ; une GPEC offensive ; le retrait de la mobilité subie ; le retrait du chômage partiel pour les forfaits jours ; une sécurité pour les conventions collectives territoriales concernant les reclassements et le maintien temporaire de rémunération pour les conventions ayant des clauses plus favorables ; dans le cadre de l'attractivité : évolution professionnelle ; promotion interne ; qualité de vie au travail, etc.

Nous avons également obtenu, malgré l'avis contraire de l'UIMM et de certaines organisations syndicales, un accord à durée indéterminée. Par contre, concernant plus particulièrement l'article 10 sur les « variations pluriannuelles d'activité », pour notre part, nous avons demandé pour cet article une mise en œuvre à durée déterminée, et ce à titre expérimental. Nous avons ainsi obtenu que cet article 10 s'applique pour une durée de 5 ans à partir de l'entrée en vigueur du présent accord.

De plus, sachant que seule FO en a fait la demande, et grâce à notre détermination alors que l'UIMM l'avait refusé, il a été ajouté à la fin du 4^{ème} alinéa de cet article : « Elles examinent également tout élément ou contrepartie de nature à faciliter un compromis entre l'intérêt de l'entreprise et celui des salariés ». Nous avons

Métallurgie : FO Métaux signe l'accord sur l'emploi

été les seuls à nous battre sur ce point. En outre, un bilan des accords d'entreprise qui auront éventuellement recours à ces variations pluriannuelles sera effectué. Si nous constatons des abus ou des dérives par rapport à cet article 10, ou en l'absence de contrepartie, cet article, au terme de l'expérimentation, ne serait pas reconduit. Il convient de préciser qu'il ne s'agit pas d'une disposition d'application directe et qu'il faudra absolument un accord d'entreprise pour pouvoir mettre en place ces variations pluriannuelles pouvant aller jusqu'à trois ans maximum.

L'accord de branche laisse donc pour la métallurgie, à titre expérimental, et pour une durée déterminée, tout en respectant le contrôle des durées hebdomadaires de travail, la mise en place des variations pluriannuelles pouvant aller jusqu'à trois ans, avec des contreparties à définir au niveau de l'entreprise. Et ce, seulement pour certaines entreprises industrielles qui sont soumises à des variations d'activité répondant à des cycles qui dépassent un cadre annuel, y compris pour les entreprises confrontées à des difficultés économiques, mais uniquement, comme nous l'avons précisé, dans le cadre d'un accord d'entreprise.

Nous restons attachés à la branche, et cet accord démontre toute l'utilité de la branche, qui doit rester l'élément régulateur évitant le dumping social et la concurrence déloyale entre les entreprises d'un même secteur. Il permet de s'adapter, tout en favorisant par des contreparties telles que l'emploi, les rémunérations ou les conditions de travail au niveau des entreprises, tout en respectant l'ordre conventionnel de la métallurgie. Dans ce cadre, nous suivrons les éventuelles négociations d'entreprise et aiderons nos syndicats afin de faire respecter les accords nationaux de la métallurgie sur la durée du travail.



Organe officiel de la
Fédération confédérée FO
de la Métallurgie

Directeur de la publication :
Frédéric Homez

Imp.Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0220s07170

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metaux.fr

Journée des USM : élections TPE en vue

Premier grand rendez-vous de la rentrée pour les métallos FO, la journée des USM s'est tenue le 6 septembre à la Confédération. Plus de 100 participants et responsables d'USM étaient venus pour échanger autour du secrétaire général de notre organisation Frédéric Homez et de l'équipe fédérale sur les évolutions et objectifs de ces structures, mais aussi pour faire le point sur la campagne que FO est sur le point de lancer pour les élections syndicales dans les Très Petites Entreprises (TPE), et qui compteront pour la mesure du deuxième cycle de la représentativité (2013-2016). Une journée riche d'enseignements, ponctuée par les interventions des métallos.

Frédéric Homez :

« les implantations sont la base de tout »

Lors de son intervention, le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie a exprimé tout son attachement aux USM, dont il a initié l'impulsion en 1998, livrant sa fierté de voir le chemin parcouru et évoquant le futur de ces structures. Rappelant le fort investissement de notre organisation pour le développement des USM, il a révélé qu'un bilan serait prochainement réalisé à cet égard, de même que sur les détachements. « Les implantations sont la base de tout pour FO, et les USM jouent dans leur création un rôle moteur et déterminant, comme le font par exemple les USM des Bouches-du-Rhône ou de Midi-Pyrénées », a-t-il déclaré, saluant un travail d'autant plus difficile que nombre d'entreprises traversent une mauvaise passe. Au niveau fédéral, il a dévoilé plusieurs innovations, dont un découpage du suivi des USM par les secrétaires fédéraux calqué sur les 13 nouvelles régions, ainsi que la création d'un poste de coordinateur national des USM qui sera assuré par le secrétaire fédéral Gérard Ciannarella. Au cœur de sa mission : favoriser l'échange d'informations entre les structures et évaluer plus précisément les réalisations et les efforts à fournir dans le domaine du développement.

La force FO

Frédéric Homez est également revenu sur les longues négociations qui vont s'ouvrir sur le dispositif conventionnel, réaffirmant la volonté de notre organisation de maintenir les accords nationaux et les conventions collectives territoriales. Il a rappelé que lors du combat contre la loi travail, c'est grâce à notre organisation qu'a disparu du texte une

mesure prévoyant la suppression des branches territoriales. « Sans nous, il n'y aurait plus de conventions territoriales dans la métallurgie ! a-t-il déclaré. Et nous ne manquons pas d'idées ni de volonté pour continuer de les défendre. »

Toujours sur la loi travail, il a précisé que si le combat ne cessait pas, il se déplaçait à présent sur le terrain juridique, alors que les décrets d'application du texte sont attendus, mais également sur le terrain conventionnel afin d'améliorer par la négociation cette loi qui va s'appliquer au fur et à mesure. Revenant sur le dispositif conventionnel, il a constaté les divisions patronales sur les conventions collectives territoriales et a relevé que les chambres patronales n'en poursuivaient pas moins leur regroupement régional. « Nous devons être vigilants quant à l'impact sur les conventions collectives territoriales et ne pas s'engager au niveau des départements tant que les négociations nationales n'auront pas abouti », a-t-il prévenu. Enfin, il n'a pas caché que ce dossier serait éprouvant et que FO, comme trop souvent, serait probablement la seule organisation à demander des contreparties, incitant les métallos à ne rien lâcher et à rester coordonnés avec la Fédération.



Jean-Yves Sabot :

« Proposer une offre complète de formation »

Le trésorier fédéral Jean-Yves Sabot, également en charge de la formation fédérale, s'est exprimé sur ce sujet devant les responsables d'USM. « La formation fédérale reste le socle de formation à destination de l'ensemble de nos militants, élus ou non, et pour laquelle nous avons construit un plan de formation et un parcours permettant d'accompagner les métallos dans leurs prises de responsabilités », a expliqué Jean-Yves Sabot, soulignant le rôle des USM dans ce domaine en termes de recensement des besoins, d'organisation et de suivi de ces sessions, qui entrent dans le cadre du droit à la formation de chaque salarié. Il est ensuite revenu sur l'important changement au niveau financier résultant de la suppression du 0,008 pour mille, remplacé par un fonds interprofessionnel. Sans cacher l'impact que peut avoir l'opération pour notre Fédération du fait des réticences des entreprises à financer la formation, il a rassuré les militants en présentant le dispositif mis au point par FO Métaux pour pallier la situation : la subrogation. Le principe est simple : après le passage d'une convention entre l'entreprise et la Fédération et en accord avec le syndicat, l'entreprise avance les montants correspondants aux pertes de salaires et notre organisation la rembourse ensuite, le tout permettant aux militants formés toute perte de pouvoir d'achat. « Nous avons mis la procédure et les documents au point afin que la Fédération puisse s'occuper de tout et vous décharger », a résumé Jean-Yves Sabot. Mais pour que cela fonctionne, il est indispensable de nous solliciter et de nous donner les bonnes informa-

tions. » En miroir de ce dispositif, l'APSAC (Association pour la Promotion Sociale et l'Amélioration des Connaissances) apporte un complément à cette formation de base, essentiellement à destination des IRP (CE, CHSCT...). Ces formations n'étant pas éligibles au droit à la formation, elles passent sur les budgets et heures prévues par les entreprises pour cela. « Avec ce dispositif, notre ambition globale est de développer la formation et de proposer une offre complète aux métallos FO », a insisté le trésorier fédéral. Il a dévoilé des éléments sur la réorganisation de la formation par pôle, ainsi que la mise en place de partenariats universitaires afin de valoriser les savoirs et enseignements de la formation fédérale, un domaine dans lequel notre organisation ne cesse d'affiner son dispositif et de chercher de nouveaux moyens d'aider militants et élus. Serge Ramos, responsable de l'APSAC, est venu compléter le propos et répondre aux questions des métallos.



Gérard Ciannarella :

« la proximité au cœur de la campagne TPE »



Le secrétaire fédéral Gérard Ciannarella est intervenu pour présenter le plan d'action de FO Métaux en vue des élections dans les Très Petites Entreprises (TPE) qui se dérouleront en fin d'année. Soulignant l'importance de ce scrutin pour notre organisation, qui comptera pour la mesure de la représentativité des organisations syndicales, il a rappelé que près de 8 % des effectifs de la métallurgie travaillaient dans ces TPE. « De nos résultats à ces élections dépend aussi notre capacité à être présents autour de la table de

« négociations », a-t-il souligné. Depuis le scrutin de 2012, deux changements majeurs ont été introduits par la loi d'août 2015 sur le dialogue social, que Gérard Ciannarella a présenté. En premier lieu, le résultat des élections déterminera le nombre de représentants de chaque organisation syndicale au sein des commissions paritaires régionales interprofessionnelles, qui ont un rôle important en matière de conseil et d'information des salariés ou encore d'aide à la résolution des conflits. Ensuite, elle fixera le nombre de mandats de conseillers prud'homaux pour ces mêmes organisations. « Ne sous-estimons pas l'importance de ces élections » a martelé le secrétaire fédéral. Après un rappel des résultats du scrutin 2012 et le constat qu'une forte marge de progression existe, il a présenté la

campagne mise au point par la Confédération (www.info-tpe.fr) avant de détailler le dispositif bâti par notre Fédération. Nouvelles vidéos à partager et supports papier pour distribution publique seront parmi les éléments-clés de la campagne menée par FO Métaux. Mais celle-ci reposera avant tout sur la participation des métallos sur le terrain, laquelle sera coordonnée en lien avec les USM. « Nous mettons en œuvre une stratégie globale qui repose sur notre force au niveau local, a résumé Gérard Ciannarella. La proximité sera au cœur de cette campagne et c'est la force de conviction de nos militants qui nous permettra de conquérir les voix des salariés des TPE. » Il a conclu en exprimant sa fierté de se voir confier la responsabilité de coordonner les USM au niveau national.



Les interventions des métallos : « se mobiliser pour les élections TPE »



Jean-Pierre de Oliveira, USM de Côte-d'Or

« La remise en cause du dispositif conventionnel nous concerne tous. Si les 25 accords nationaux et les 76 conventions collectives territoriales, ainsi

que les garanties précises qu'ils contiennent sont remplacés par un socle commun, alors il faudra faire en sorte qu'il inclut les avantages et particularismes locaux que le dispositif actuel contient. Nous savons pouvoir compter sur notre Fédération pour défendre nos acquis et nos positions. Nous savons aussi que l'information régulière qu'elle nous fournit, notamment à l'occasion de journées comme celle des USM, nous permet d'être réactif sur le terrain et de toujours mieux répondre aux salariés que nous défendons. C'est un lien que nous devons continuer de faire vivre. »



Michel Lagrange, USM de l'Allier

« Lorsque notre Fédération a mis en place les USM, beaucoup ont cru qu'ils s'agissaient d'UD bis. Aujourd'hui, certains le croient toujours et ne nous informent pas

toujours des créations de syndicats ou sections syndicales dans le département. Il faut que cela cesse, et que les métallos se tournent avant tout vers les structures fédérales ! Au plan salarial, la valeur du point et des minima sont commun à l'ensemble de la région Auvergne. La nouvelle chambre patronale régionale n'ambitionne pas pour le moment de s'attaquer aux 12 conventions collectives territoriales qui sont les nôtres. Mais nous nous inquiétons de voir l'ensemble des futures réunions se tenir à Lyon. Il sera plus difficile pour nous d'assurer à chaque fois notre présence. De là à dire qu'on veut nous savonner la planche, seul l'avenir tranchera. »



Jean-Marc Moreau, trésorier de l'USM Midi-Pyrénées

« L'USM Midi-Pyrénées, qui regroupe 8 départements sur une vaste région, est en ordre de marche et plus efficace que jamais. Pour la cam-

pagne à venir sur les élections TPE, la Fédération sait qu'elle peut compter sur nous et que nous ferons bon usage du matériel électoral qu'elle a conçu et qu'elle va mettre à notre disposition. Nous savons aussi que dans une campagne à la fois nationale et de proximité, il est parfois difficile de tenir compte des particularismes locaux. Par exemple, dans notre région, la prime d'ancienneté n'est pas calculée sur le salaire mais sur le RMH... »



Denis Bieber, secrétaire général du syndicat des métallurgistes FO de la Région Parisienne

« Lors des élections TPE 2012, nous avons parfois manqué de bras pour appliquer la stratégie

mise au point par notre organisation, comme si tous n'avaient pas perçu l'importance de ce scrutin, et je me réjouis de voir aujourd'hui tout le monde sur le pont. Sur la Région Parisienne, nous solliciterons fortement les métallos pour aller au contact et utiliser les supports créés par la Fédération. Au niveau des minima, après deux années sans augmentation de la prime d'ancienneté que nous déplorons, nous restons trop tributaires des positions du GIM, calquées sur celles de l'UIMM, ce qui n'est pas acceptable. Enfin, sur la formation, nous avons remis en place les journées d'accueil sur la Région Parisienne et comptons bien recourir plus largement à l'APSAC, car la formation des militants est incontournable. »

Les responsables d'USM sont montés à la tribune pour échanger sur la situation de leurs départements, mais aussi pour évoquer les problématiques qu'ils rencontrent et partager les remontées du terrain avec l'équipe fédérale.



Bruno Grimaux, USM de Haute-Vienne

« Aujourd'hui notre pays compte 13 régions. A notre niveau, avec le regroupement des chambres patronales, cela se traduit par une centralisation sur Bordeaux. Pour celles et ceux qui sont éloignés, cela représente du temps et des finances qui ne sont pas forcément disponibles, et donc un frein à notre action. Nous craignons que le syndicalisme ne finisse par être concentré sur quelques grandes villes, avec de nombreux syndicalistes excéntrés qui ne pourront plus participer à la vie syndicale. Les patrons, qui ne laissent rien passer, n'aident en rien. Ils sont, de plus, nom-

breux à nous faire payer nos mobilisations contre la loi travail, ce qui est inacceptable. Enfin, sur le dossier de la sous-traitance automobile, nous sommes encore trop peu écoutés malgré nos actions et propositions. Il faut continuer de se battre car la situation devient catastrophique. »



Jérôme Negris, membre de l'USM de l'Aveyron

« Pour la campagne TPE, les films conçus par la Fédération sont très bons et vont nous être utiles. Mais nous butons sur le problème de la diffusion. Il reste un important travail à réaliser sur les réseaux sociaux et la communication numérique pour leur donner toute leur efficacité. Car à quoi bon avoir de bonnes vidéos si nous ne parvenons pas à les faire visionner par un maximum de gens ? Certes, le contact humain demeure primordial, en particulier dans le syndicalisme. Mais pour toucher au mieux les jeunes, qui sont aussi les syndicalistes de demain, notre présence sur ces

réseaux reste indispensable. C'est d'ailleurs nos militants les plus jeunes que nous devons mettre à contribution pour amplifier notre audience sur ces nouveaux vecteurs de communication. »



Pierre Contesse, USM Ille-et-Vilaine et Morbihan

« La campagne TPE se fait sur le sigle FO. Il faudrait que ce même sigle figure aussi clairement sur les listes électorales de nos syndicats, car nous perdons encore trop souvent des voix à cause d'une case mal remplie sur les PV Cerfa... Dans un autre registre, nous constatons une évolution inquiétante du côté des entreprises, qui sont de plus en plus nombreuses à changer de convention collective et à partir vers la Région Parisienne ou ailleurs. Ce sont souvent de grands groupes qui n'ont pas établi leur siège au niveau local, et cela vient amoindrir notre poids. Heureusement,

au niveau des chambres patronales, le regroupement n'a pas les faveurs de tout le monde et nous sommes pour l'instant tranquilles dans notre région. »



Mariano Herranz, USM des Yvelines

« Nos échanges montrent que nous allons dans le bon sens, et la mise en place d'une coordination nationale des USM permettra d'aller plus loin. Dans cette optique, n'oublions pas de cultiver nos liens avec les UD. Dans notre département, elle a un correspondant dédié à l'USM, ce qui permet d'organiser des actions communes pour plus d'efficacité. Les USM ont un rôle important à jouer dans le développement syndical et dans la syndicalisation. Dans cette optique, s'il ne faut pas oublier le 1^{er} collègue qui demeure notre base historique, n'oublions pas que les effectifs

des techniciens et des cadres, autrement dit les deux autres collèges, ne cessent de croître. Il faut nous adapter à cette évolution et aller vers eux, car c'est la pérennité de notre syndicalisme qui en dépend. Les journées des USM doivent perdurer, car elles permettent des échanges importants pour l'avenir de notre organisation. »



Dominique Jaquot, USM du Calvados

« Aujourd'hui, notre USM dispose d'une belle équipe, d'un agenda solide, d'objectifs clairs et d'une méthode pour les atteindre. Tout cela doit beaucoup au travail de mon prédécesseur Stéphane Bigot, et maintenant

nous devons transformer l'essai. Nous disposons de 18 implantations et d'une base de données qu'il nous faut développer. En 2015, nous avons mené 60 actions de soutien et de développement. Cette année, nous en sommes déjà à 50 et avons créé de nouvelles implantations, consolidé les autres et signé de bons accords de salaires. Nous demandons le soutien de la Fédération pour nous attaquer au problème de la sous-traitance, très répandue chez nous, et organiser un forum des métiers de l'automobile et de la sous-traitance. Face à un patronat atone sur ce sujet, c'est à nous d'agir. »



Christian Mérot, USM du Maine-et-Loire

« Après de longs mois de combats et de résistance contre la loi travail, nous déplorons que le gouvernement soit passé en force. Aujourd'hui, c'est pour préserver nos conventions collectives territoriales que

nous devons être mobilisés. Si nous ne nous battons pas, nous risquons une explosion du dumping social et un grignotage de notre champ d'intervention avec la multiplication des accords dérogatoires d'entreprise. Nous faisons confiance à la Fédération pour défendre l'esprit de notre dispositif conventionnel dans les longues négociations qui s'annoncent. Au niveau de notre branche, il faut penser à un cahier de revendications, mais aussi parler directement aux cadres de rémunération, de prime d'ancienneté... Il faut également utiliser le combat mené contre la loi travail. Son rejet en bloc par les salariés confirme que nous avons rai-

son, et il faudra valoriser la justesse de notre analyse et de nos actions pour les combats de demain.»



Hervé Guillemain, USM de Haute-Marne

« Nous avons eu récemment la surprise de découvrir que, pour les CQPM et les CPREFF, tout se passait à présent au niveau régional. Beaucoup de questions se posent à présent sur l'organisation et le déroulement des sessions, et nombreuses sont celles qui restent sans réponse. Nous nous battons pour conserver un titulaire et un suppléant par département, au lieu de tout voir passer en découpage régional. Sur les conventions collectives territoriales, alors que nous venons de passer 5 ans à négocier et valider la refonte de la nôtre, ce qui s'annonce sur le dispositif conventionnel

nous inquiète, et nous comptons sur la Fédération pour préserver les intérêts des métallus. Pour la campagne TPE, nous serons évidemment de la partie. Si les réseaux sociaux ont leur importance, n'oublions pas qu'ils ne sont pas le seul support existant ! Enfin, sur notre département, nous restons confrontés à une situation industrielle et sociale difficile, mais nous ne lâchons rien. »



William Olivo, membre de l'USM de Haute-Marne

« Alors que les droits des salariés sont plus que jamais attaqués et menacés, qu'il est réconfortant de pouvoir compter sur FO pour les défendre ! Sur notre département, notre organisation est malheureusement bien seule à parler, à revendiquer et à obtenir des résultats. Les salariés ne s'y trompent pas et nous gagnons régulièrement en audience. Cela inquiète d'ailleurs les directions, qui nous prennent de plus en plus pour cible. Comme l'a montré le combat contre la loi travail, dont nous avons été un des moteurs, nous sommes en phase avec les attentes des salariés et n'avons pas peur de défendre la liberté

syndicale. Continuons de tracer notre sillon ! »



Vincent Lambert, USM de l'Aisne

« Avec les nombreux changements annoncés, des questions se posent, et nous savons pouvoir compter sur la Fédération pour nous aider à trouver des réponses. En particulier sur le mécanisme de désignation des conseillers prud'homaux en fonction des chiffres de la représentativité, mais aussi sur les longues négociations qui s'annoncent pour la refonte du dispositif conventionnel. Cette aide de la Fédération nous est aussi précieuse dans nos efforts de développement, de création d'implantation, de syndicalisation. Il nous faut être présent auprès de tous les salariés, et c'est en coordonnant nos efforts

que nous y parviendrons. »



Eric Devy, USM du Rhône

« Plusieurs défis nous attendent, et en premier lieu la syndicalisation des cadres. Les bons scores réalisés par FO dans plusieurs entreprises prouvent que c'est à notre portée. Il faut agir afin de ne plus jamais entendre un cadre dire qu'il ne peut pas voter FO parce qu'il est cadre. A cet égard, renforcer notre présence sur les réseaux sociaux est utile mais il ne faut pas en attendre des effets massifs et immédiats. Cela peut permettre de s'imposer comme source d'informations, comme point d'échanges, comme une base pour construire un lien sur la durée. Ce sont des graines qu'il faut planter

aujourd'hui et patiemment entretenir. N'oublions pas qu'elles serviront aussi notre organisation au-delà des entreprises car le numérique n'a pas de frontières. Enfin, continuons de mettre à profit la formation syndicale, indispensable pour un militantisme efficace. »



Jean Margin, membre de l'USM de Moselle

« Notre organisation ne manque pas d'attraits, mais il nous manque parfois sur le terrain une culture de l'adhésion. Nous occupons le terrain, nous revendiquons, nous négocions

et nous obtenons des résultats. Mais pour continuer de le faire, nous devons aussi syndicaliser et faire grossir les rangs de nos militants, qui sont la force de notre organisation. Si les réseaux sociaux peuvent y aider, alors allons-y sans hésiter. Il n'est point besoin d'être convaincu ou adepte de ces outils pour les utiliser et convaincre toujours de salariés de nous rejoindre. Au niveau de l'USM, nous sommes en phase de redémarrage et comptons bien participer à la campagne TPE avec toute notre énergie, en commençant au passage à faire évoluer notre communication. »



Gérard Ciannarella, USM des Bouches-du-Rhône

« Au niveau des conventions collectives territoriales dans la région PACA, nous avons pu obtenir des garanties que nous conserverions celle du Var et celle

des Alpes-de-Haute-Provence/Bouches-du-Rhône. Ce qui ne nous empêchera pas de suivre avec attention les négociations nationales menées par notre Fédération. Au plan du développement syndical, notre présence sur les négociations de protocoles pré-électorales a démontré une grande efficacité et nous permet chaque année de créer de nouvelles implantations. Nous sommes souvent les seuls à nous y rendre, ce qui permet de rencontrer les directions, de faire passer des messages et surtout de montrer que FO cherche à défendre les salariés mais aussi l'entreprise. Le constat ? Nous sommes écoutés et cela donne des résultats ! »

Alstom Belfort : l'inacceptable fermeture



A Belfort, l'annonce le 7 septembre du transfert d'activité du site Alstom vers Reichshoffen, qui signifie à terme la mort du site, ne passe pas. Les métallos FO et les salariés, avec l'appui et l'intervention de notre organisation au plus haut niveau, sont mobilisés pour refuser une logique qui n'a rien d'industrielle et fait peser de lourdes menaces sur un large bassin de population.

Ce n'est un secret pour personne : le ferroviaire va mal. A Belfort, des rumeurs quant à un plan social portant sur plus de 300 postes courraient depuis deux ans. Malgré tout, l'annonce brutale le 7 septembre de la fermeture sonne les métallos. Certes, le mot « fermeture » n'est pas utilisé, mais avec le transfert de la production de motrices à Reichshoffen pour 2018, qui va entraîner jusqu'à 450 suppressions de postes à Belfort, il ne subsistera plus sur le site qu'une quarantaine de salariés dédiés à la maintenance, ce qui revient à une fermeture programmée. La direction d'Alstom promet que « tous les salariés recevront une proposition de transfert » à Reichshoffen ou vers l'un des douze sites du groupe dans l'Hexagone. Mais pour les salariés belfortains, dont la moyenne d'âge est proche des 50 ans et qui ont toute leur vie à Belfort, cela ne sera pas facile. Pour ceux qui refuseront la mutation, le risque de licenciement est réel. Sans compter les doutes quant à la capacité de Reichshoffen, qui emploie déjà 1 000 salariés, d'absorber beaucoup de monde en plus. « L'idée de transférer en 2018 une production qui n'existera plus vers un site, Reichshoffen, qui n'aura plus de charge en 2018 lui non plus, en affirmant vouloir y reclasser les belfortains, on peut le raconter à qui veut l'entendre mais pas à nous ! », s'indigne le délégué syndical central FO Alstom Transport Philippe Pillot. Chez les métallos, l'impression prédominante est qu'il n'y a pas de bonne solution et qu'une triste fin attend ce site, le plus ancien du groupe, qui produit des locomotives depuis 1879...

à contrer la stratégie d'Alstom consistant à tailler dans le vif, il reste le levier des commandes publiques via la SNCF et la RATP. Faute d'une réelle volonté politique en la matière, Alstom pourrait bien dérailler et certains évoquent déjà le scénario d'un mariage forcé avec Bombardier ou Siemens. Plus que jamais, il faut aider le groupe à continuer à produire des trains en France.

Après une réaction gouvernementale aussi précipitée que fumeuse – convoquer le PDG pour « demander des comptes sur cette annonce » quand on dispose d'un siège au conseil d'administration et qu'on est au courant du projet – ce sont les organisations syndicales qui ont pris l'affaire en main, et notamment FO. Depuis le 12 septembre, les rassemblements à l'appel de notre organisation se succèdent, fortement soutenues par la population. Le 13 septembre, le secrétaire d'Etat à l'Industrie Christophe Sirugue reçoit les organisations syndicales. Le secrétaire fédéral Eric Keller conduit la délégation FO, accompagné de Philippe Pillot et d'Hervé Fillhardt, du site de Reichshoffen et y présentent les revendications de notre organisation : la garantie du maintien de tous les sites industriels, de toutes les activités et de tous les emplois, en particulier le maintien du site de production Alstom Transport de Belfort et de tous ses emplois ; l'arrêt de la délocalisation des fabrications et des études ; la réintégration sur les sites français des activités délocalisées ; la tenue d'états généraux du ferroviaire. Pour le moment, il s'agit ni plus ni moins que de préserver l'emploi sur Belfort, en sachant que plus de 400 emplois supprimés sur le site Alstom, c'est trois fois plus d'emplois supprimés en tenant compte des sous-traitants, fournisseurs, etc, ce qui serait dramatique pour la population sur Belfort. Plusieurs sites de production Alstom Transport en France sont en sous-charge ou menacés de l'être du fait des délocalisations d'activités dans les pays low cost et de la baisse des commandes publiques. Ainsi, la Direction a annoncé du chômage partiel sur le site de Valenciennes. « Au-delà des menaces pesant sur le site de Belfort, il convient de veiller à la situation des autres sites pour lesquels la Direction envisage d'ores et déjà des mesures « d'adaptation », a expliqué Philippe Pillot. Tous les sites sont donc menacés ; tous les salariés sont concernés. » L'annonce le 26 septembre du gel du projet en attendant le plan de sauvetage promis par le gouvernement n'a pas rassuré les salariés, qui ont manifesté en nombre le lendemain devant le siège social du groupe. Pour les métallos, la situation est claire : le combat continue.

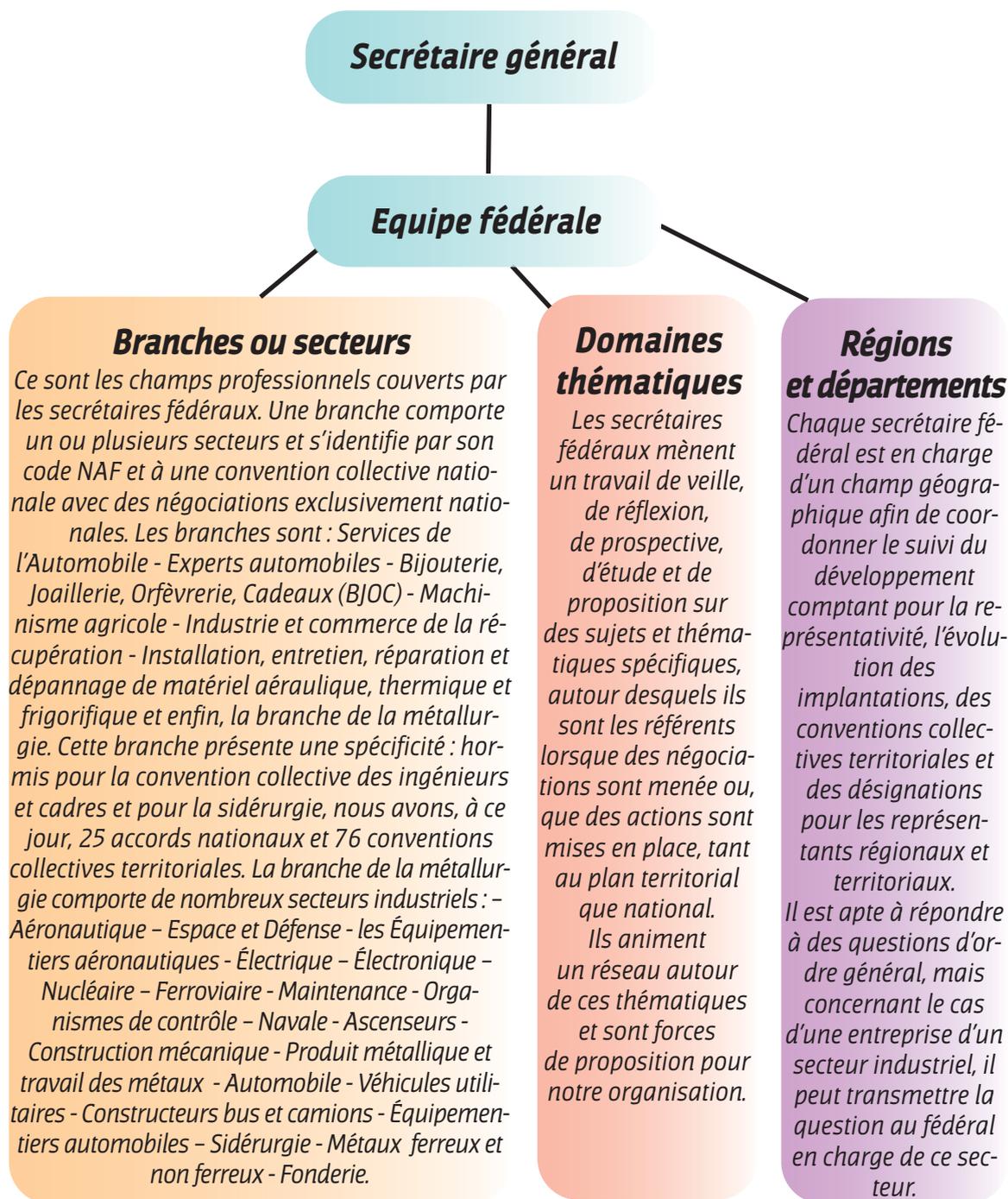


Philippe Pillot devant Bercy,
le 13 septembre.

Menace sur le ferroviaire

L'opération peut-elle se justifier ? Depuis le rachat de l'activité énergie d'Alstom par General Electric en 2015 et le recentrage du groupe sur le ferroviaire, les affaires ont plutôt bien marché. En mai dernier, Alstom annonçait un chiffre d'affaires record et « un bilan très solide » assortie d'un confortable carnet de commandes. Il dégageait au passage 3 milliards d'euros de bénéfices, par ailleurs largement redistribué sous forme de dividendes. Depuis, les commandes ont baissé de 30 %, la crise du fret a frappé et une bonne partie des contrats existants – USA, Italie, etc – sera réalisé au niveau local. Le problème est donc le manque de commandes à fabriquer en France. Si l'Etat actionnaire semble impuissant

La répartition des tâches du bureau fédéral



Suite au congrès fédéral de La Rochelle, en mai dernier, qui a permis l'élection des nouvelles instances de notre Fédération, et après la réunion du bureau fédéral du 12 septembre, FO Métaux publie la répartition des tâches entre les secrétaires fédéraux permanents, les non permanents et les délégués fédéraux.

La nouvelle équipe fédérale

Frédéric Homez



- Circulaires fédérales
- Relations avec la presse
- Négociations conventionnelles nationales
- Liaisons avec les syndicats
- Développement syndical / Représentativité
- DOM/TOM

Branche

En charge de la branche de la métallurgie et du suivi des branches rattachées, des régions et des départements afin de coordonner les actions de développement avec les USM.

Secrétaire général

Thématiques

- Administration générale
- Relations générales sur le plan national, européen et international
- Communication - Presse fédérale FO Métaux - Voix du Métallurgiste - Internet - Intranet

Jean-Yves Sabot



- Prévoyance et groupes de protection sociale

Branches

- ⇒ Services de l'Automobile (commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexes, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)
- ⇒ Experts automobiles

Trésorier fédéral

Thématiques

- Comptabilité, finances et placement du matériel
- Fichier fédéral
- Équipement fédéral
- Archives Fédérales
- Statuts des syndicats
- Formation syndicale : nationale, Europe et internationale

Région/ Départements et USM

Grand Est : 08 - 10 - 51 - 52 - 54 - 55 - 57 - 67 - 68 - 88

Lionel Bellotti



- ⇒ Fonderie

Région/ Départements et USM

Les Hauts-de-France : 02 - 59 - 60 - 62 - 80

Normandie : 14 - 27 - 50 - 61 - 76

Secrétaire fédéral

Thématiques

- Sécurité
- C.H.S.C.T.
- Salariés handicapés

Secteurs

- ⇒ Sidérurgie
- ⇒ Métaux ferreux et non ferreux

Nathalie Capart



et de réparation de tracteurs, machines et matériels agricoles, de matériels de travaux publics, de bâtiment et de manutention, de matériels de motoculture de plaisance, de jardins et d'espaces verts

- ⇒ Industrie et commerce de la récupération
- ⇒ Installation, entretien, réparation et dépannage de matériel aéronautique, thermique et frigorifique

Secrétaire fédérale

Thématiques

- Emploi
- Égalité professionnelle

Branches

- ⇒ Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, Cadeaux (BJOC)
- ⇒ Machinisme agricole (entreprises de commerce, de location

Secteur :

- ⇒ Équipementiers aéronautiques

Région/ Départements et USM

Auvergne/Rhône-Alpes : 03 - 15 - 43 - 63 - 01 - 07 - 26 - 38 - 42 - 69 - 73 - 74

et ses attributions

Philippe Fraysse



■ Section fédérale préretraités et retraités

Secteur

⇒ Aéronautique – Espace et Défense

Région/ Départements et USM

Nouvelle Aquitaine : 24 – 33 – 40 – 47 – 64 – 19 – 23 – 87 – 16 – 17 – 79 – 86

Secrétaire fédéral

Thématiques

■ Salaire – Intéressement – Participation

■ Formation professionnelle

■ UIMM : OPCAİM – CNE – Observatoire – Jury – Qualifications

■ Commissions Paritaires Consultatives (CPC)

■ Retraites complémentaires

Paul Ribeiro



■ Suivi des comités de groupe et comités européens

Secteurs

⇒ Construction mécanique

⇒ Produit métallique et travail des métaux

Région/ Départements et USM

Pays de la Loire : 44 – 49 – 53 – 72 – 85

Bretagne : 22 – 29 – 35 – 56

Secrétaire fédéral

Thématiques

■ Relations IndustriAll Global Union / IndustriAll European Trade Union

■ Suivi et lien entre les structures syndicales de la Fédération et les Fédérations d'IndustriAll Global Union et European Trade Union

Eric Keller



Secteurs

⇒ Électrique – Électronique – Nucléaire

⇒ Ferroviaire

⇒ Maintenance

⇒ Organismes de contrôle

⇒ Navale

⇒ Ascenseurs

Région/ Départements et USM

Occitanie : 09 – 12 – 31 – 32 – 46 – 65 – 81 – 82 – 11 – 30 – 34 – 48 – 66

Bourgogne Franche-Comté : 21 – 58 – 71 – 89 – 25 – 39 – 70 – 90

Secrétaire fédéral

Thématiques

■ Politique industrielle sur le plan mondial, européen et national

■ Politique économique sur le plan mondial, européen et national

Laurent Smolnik



⇒ Equipementiers automobiles

Région/ Départements et USM

Ile-de-France : 75 – 77 – 78 – 91 – 92 – 93 – 94 – 95

Secrétaire fédéral

Thématiques

■ Ingénieurs et Cadres

■ Outils de communication

Secteurs

⇒ Automobile

⇒ Véhicules utilitaires

⇒ Constructeurs bus et camions

Les délégués fédéraux

Valentin Rodriguez



- Responsable du secteur juridique
- Études fédérales spécifiques et

études sur les lois, les accords inter-professionnels et de branches

- Propagande et communication syndicale
- Gestion du site internet et intranet
- Centralise les données territoriales et régionales entre les correspondants fédéraux, les USM et les départements
- La Voix du Métallurgiste
- Correspondant AFOC

Elisa Noyer



- Secteur juridique
- Jeunes

- Elections professionnelles
- Participation aux études fédérales

Denis Bieber



- Missions Fédérales

Bertrand Mazeau



- Formation professionnelle (en liaison avec Philippe Fraysse)
- Formation professionnelle : branches annexes (en liaison avec Nathalie Capart - Jean-Yves Sabot)

Les secrétaires fédéraux non permanents

Gérard Ciannarella



Secrétaire fédéral non permanent

Thématiques

- Coordination nationale des USM

Région/ Départements et USM

Provence-Alpes-Côte d'Azur: 04 - 05 - 06 - 13 - 83 - 84

Corse: 2A - 2B

Centre Val de Loire: 18 - 28 - 36 - 37 - 41 - 45



Emmanuel Da Cruz (Schneider)



Patrice Petetin (Airbus Helicopters)



Christian Lafaye (PCA)



Bruno Reynes (Airbus Opération)



Géraldine Nivon (Valéo)

NOTRE EXPERTISE ACCOMPAGNE VOS NÉGOCIATIONS

60*

C'EST LE NOMBRE D'ANNÉES
D'EXPERTISE D'HUMANIS DANS
L'ACCOMPAGNEMENT
DES NÉGOCIATEURS

Qui a dit que vous étiez seul à vous engager pour la protection sociale des salariés ?

Les experts **Humanis** sont à vos côtés et vous conseillent dans la négociation et la mise en place d'accords d'entreprise et de branche en santé, prévoyance et épargne salariale. Acteur majeur de la négociation paritaire collective depuis 60 ans, le Groupe **Humanis** partage les mêmes valeurs et objectifs que vous : l'humain au cœur de la négociation pour le bien-être des salariés.

Contactez votre interlocuteur : **Valérie Delplace**
valerie.delplace@humanis.com

humanis.com

Le Haut-Rhin prêt pour l'action



Le 1^{er} septembre, l'UL de Colmar a accueilli les assemblées générales de l'USM du Haut-Rhin et des Métaux du même département. Les métallos FO se sont retrouvés autour de leur secrétaire Jean-François Ansel, et en présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, du secrétaire fédéral Lionel Bellotti et du secrétaire de l'UD68 Jacques Rimeize.

La journée du 1^{er} septembre a été chargée pour les métallos FO du Haut-Rhin, qui ont tenu les assemblées générales de leur USM et de leur syndicat des métaux. Ensemble, ils ont échangé sur le tableau dressé par leur secrétaire Jean-François Ansel dans son rapport moral. Crise oblige, les effectifs de la métallurgie sont à la baisse -PCA a perdu 4 000 emplois en 5 ans sur le département- et cela se répercute dans les rangs syndicaux. Dans les entreprises, le combat tend à se déplacer sur le terrain juridique, sans compter que les militants font de plus en plus souvent face à des directions aux pratiques antisyndicales. Il en faudrait pourtant plus que cela pour décourager les métallos FO, qui ne baissent pas les bras et obtiennent des résultats. L'effort de développement syndical se poursuit sur une forte dynamique, et a notamment permis la création d'une section syndicale chez Kaltenbach. Si le tour de table a confirmé les difficultés, il a aussi montré la détermination des métallos FO à ne rien lâcher.

Revenant sur ce constat que l'industrie reste à la peine dans le Haut-Rhin et que même les entreprises en bonne santé se serrent la ceinture, Lionel Bellotti a souligné que « face à une telle situation, nos combats et nos revendications n'en sont que plus justifiés ! » Il a également appelé les participants à poursuivre leurs efforts pour que prenne fin la logique mortifère qui considère le coût du travail comme la clé de toute sortie de crise. Frédéric Homez est intervenu pour un point sur les nombreux sujets nationaux qui occupent notre Fédération, des élections dans les TPE à la refonte du dispositif conventionnel, en passant par les négociations sur l'emploi ou le dossier de la formation. Il a aussi rappelé que par son combat contre la loi Travail, FO avait contribué à éviter le pire, permettant notamment de retoquer certaines dispositions du projet de loi. Il n'a pas caché que d'autres combats attendaient les métallos.

Schaeffler : un sacré dynamisme

L'assemblée générale du syndicat FO Schaeffler de Haguenau s'est déroulée le 16 septembre, rassemblant près de 75 participants. Les métallos FO s'étaient réunis autour de leur secrétaire Jean-Charles Ros, et en présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, de la secrétaire de l'UD67 et de l'UL d'Haguenau Christiane Heintz, du secrétaire de l'USM67 Patrick Kammenthaler, et d'Emile Humann, Président de l'Union Départementale des Retraités.

A l'occasion de l'assemblée générale Schaeffler de Haguenau, le secrétaire de syndicat Jean-Charles Ros est revenu sur une année 2016 qui restera pour les métallos FO celle des manifestations contre la loi Travail, auxquelles ils ont largement participé. L'équipe FO Schaeffler a également œuvré activement à la vie de notre organisation, se déplaçant au congrès fédéral de La Rochelle, mais aussi aux réunions de l'USM, de l'UD et de l'UL. Après un bref retour sur les négociations salariales 2016, il a abordé le changement d'horaire souhaité par la direction et qui se traduirait par une 5^{ème} nuit pour celles et ceux qui travaillent en 3x8. Fort heureusement, la vigilance et la détermination de FO ont permis de faire suspendre les négociations sur le sujet. Les objectifs fixés par la direction en termes de rentabilité continuent d'inquiéter les salariés et notre organisation, tout comme la récente dénonciation de l'ensemble des accords, qui promet par ailleurs à l'équipe syndicale FO de longues négociations dans les mois à venir pour défendre les intérêts des salariés. Il a appelé les militants à rester mobilisés en cette année d'élections professionnelles, tout en se réjouissant du dynamisme



syndical de FO Schaeffler, plus gros syndicat de la métallurgie en nombre d'adhérent sur le Bas-Rhin. Frédéric Homez s'est ensuite exprimé sur les nombreux et volumineux dossiers nationaux qui occupent l'équipe fédérale, des négociations sur l'emploi et la refonte du dispositif conventionnel au combat juridique à venir sur la loi Travail, avant d'inciter les métallos FO à participer fortement à la campagne pour les élections de fin d'année dans les TPE. L'assemblée générale s'est achevée par le vote d'une motion exigeant l'abandon des poursuites judiciaires à l'encontre de militants suite à l'action intersyndicale du 19 mai 2016 à Haguenau ; une opération de tractage qui n'avait donné lieu à aucun débordement.

La Région Parisienne fait sa rentrée



A peine rentrée de congés, les métallos FO de la Région Parisienne sont déjà sur le pont. Ils étaient venus nombreux pour la réunion de rentrée du syndicat des métallurgistes FO de la Région Parisienne le 8 septembre à la Fédération. Denis Bieber s'est félicité de cette affluence et rappelé que cette réunion avait vocation à permettre aux participants d'échanger sur leurs expériences, de renforcer leur proximité et de communiquer davantage entre eux. « Cet état d'esprit, nous allons avoir l'occasion de le mettre en pratique en contribuant fortement à la campagne menée par notre organisation en vue des élections TPE de cette fin d'année, a prévenu Denis Bieber. Avec 4,7 millions de salariés travaillant dans ces très petites entreprises, dont 8% rattachés aux branches de la Fédération, nul besoin de souligner l'importance de ce scrutin. » Le secrétaire fédéral de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez est venu compléter le propos par un retour sur la journée des USM qui s'était déroulée deux jours plus tôt, et qui a fait la part belle aux TPE. Il a notamment détaillé les moyens mis en place et dévoilé des éléments du dispositif conçu par la Fédération et coordonné par le secrétaire fédéral Gérard Cianneralla.

Denis Bieber a fait un point sur la situation générale, notamment sur le développement, révélant que 12 nouvelles sections syndicales avaient été créées depuis septembre dernier et que sur la Région Parisienne, la représentativité de FO s'élevait à près de 19% et continue de progresser. « Nous devons accentuer nos efforts sur le 3^{ème} collège et continuer d'aller vers les ingénieurs et cadres en accord avec les orientations arrêtées lors du congrès fédéral de La Rochelle, a analysé Denis Bieber. Ce n'est pas une tâche facile mais vu le nombre de sièges sociaux installés en Région Parisienne, nous avons une belle marge de progression. »

Olivier Dajas, trésorier adjoint du syndicat, a pris le relais pour aborder les questions de trésorerie. Après avoir mis en évidence l'importance des prélèvements automatiques, dont le nombre continue par ailleurs de croître, il a souligné l'importance de travailler en respectant les statuts afin de diminuer le volume du lourd travail de relance effectué par le trésorier. Il a été rappelé que la réunion des trésoriers collecteurs se tiendrait en janvier prochain.

La réunion s'est poursuivie avec l'intervention de Jean-Philippe Clairon, membre du bureau de la Région Parisienne, responsable de la section des retraités et

formateur fédéral. Présentant synthétiquement la formation, il en a pointé l'importance, évoquant les questions de financement et l'engagement de la Fédération dans ce domaine, et expliquant comment la formation se rapproche du terrain en se décentralisant. « Mieux formés, nous serons plus aptes à développer notre organisation et à défendre les salariés », a-t-il expliqué. Frédéric Homez est intervenu sur ce sujet par une approche globale de la formation syndicale et de la complémentarité avec l'AP-SAC, qui existe depuis longtemps mais va amplifier son action. Il a rappelé le rôle essentiel de la formation dans le développement de notre organisation.

Le service juridique de la Fédération a ensuite pris la parole, en la personne du délégué fédéral Valentin Rodriguez, qui a abordé les nombreux et complexes aspects juridiques de dossiers tels que la loi Travail, la campagne TPE et la défense syndicale. Frédéric Homez s'est ensuite exprimé plus longuement pour faire le point sur l'actualité très chargée de la métallurgie et de notre organisation. Il est notamment revenu sur le combat mené contre la loi Travail, rappelant qu'il n'était pas terminé et se plaçait à présent sur le terrain juridique. Il a détaillé la méthode, les objectifs et les lignes rouges adoptés par FO Métaux pour les négociations qui viennent de démarrer autour de la refonte du dispositif conventionnel de la métallurgie, précisant aux métallos FO que n'existait pour le moment qu'une feuille de route et qu'ils seraient régulièrement informés des évolutions et avancées de ce dossier. Expliquant le dernier accord sur l'emploi, et notamment les évolutions positives obtenues par notre organisation par rapport au texte d'origine, il a rappelé que FO Métaux était comme trop souvent seul à se battre sur de nombreux points pour améliorer l'existant. Denis Bieber a conclu la réunion en donnant rendez-vous aux participants en juin 2017, pour le congrès du syndicat des métallurgistes de la Région Parisienne.

Le 8 septembre, le syndicat des métallurgistes FO de la Région Parisienne a organisé sa réunion de rentrée dans les locaux de la Fédération. Autour du secrétaire général Frédéric Homez et du secrétaire de la Région Parisienne Denis Bieber, plus de 80 militants avaient fait le déplacement pour un ordre du jour chargé.



Les métallos FO étaient venus nombreux.

Dansk metal le syndicalisme, version scandinave



Le syndicat de la métallurgie danoise Dansk Metal a organisé son congrès à Copenhague du 16 au 19 septembre. Le secrétaire fédéral Paul Ribeiro y représentait notre organisation. L'occasion de renforcer les liens avec les organisations syndicales scandinaves et de regarder de plus près un pays qui fait figure d'exception en Europe, tant au plan économique que syndical.

Avec ses 5,7 millions d'habitants, le Danemark ne compte peut-être pas parmi les géants industriels, mais l'industrie y tient une place importante et y figure même parmi les secteurs de pointe, en particulier les équipementiers automobiles et aéronautiques. Quant à la situation économique du pays, elle a de quoi faire rêver le reste de la planète : avec un taux de chômage à 4,2 %, de nombreux analystes considèrent qu'on frise le plein-emploi. La Banque centrale danoise considère même qu'il existe un risque de pénurie de main d'œuvre qui pourrait menacer la croissance nationale ! Sans oublier que le royaume est régulièrement cité comme modèle social et de dialogue social. « C'est un pays qui a beaucoup mieux traversé la crise que ses voisins européens, explique Paul Ribeiro. Les liens entre syndicats, patronat et pouvoirs publics constituent le socle sur lequel le Danemark a bâti un modèle très efficace. Enfin, au plan syndical, Dansk Metal a su développer une proximité extrêmement forte avec ses homologues scandinaves qui participe pour beaucoup au dynamisme syndical dans cette région du monde. Autant de raisons, donc, pour cultiver et renforcer nos liens et nos échanges avec cette organisation de premier plan. »

Les travaux de ce congrès ont bien évidemment porté sur les tenants et aboutissants de la bonne situation du pays. L'un des se-

crets du plein-emploi danois s'explique par l'importance du travail qualifié, lié à une formation professionnelle très poussée. Le Danemark a également trouvé une réponse particulièrement efficace au chômage des jeunes, actuellement très élevé en Europe, par une politique de formation initiale fondée sur l'alternance et pour laquelle les syndicats ont beaucoup œuvré. Les congressistes ont d'ailleurs fixé l'objectif de 10 000 alternants de plus à l'horizon 2025. Autre facteur de prospérité économique : un patriotisme assumé sur ce plan, qui fait la part belle à la production nationale. « Nous avons beaucoup à partager, résume Paul Ribeiro, même si nous ne sommes pas d'accord dans tous les domaines, comme celui de la flexisécurité, qui passe par un plus faible niveau de protection de l'emploi. Nos échanges et débats s'enrichiront de nos différences. »



Bulletin d'adhésion

Je désire adhérer au syndicat FO Métaux le plus proche ou prendre contact avec FO Métaux :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Tél. :

Entreprise :

A retourner à :
Fédération FO de la Métallurgie
9 rue Baudoin - 75013 Paris
Tél. : 01 53 94 54 00

Henri Malley

nous a quittés

Pour celles et ceux qui l'ont connu, Henri Malley laisse le souvenir d'une vie placée sous le signe du militantisme et de l'engagement syndical. Rapidement après son entrée à la Compagnie des aciéries et forges de la Loire (qui deviendront Creusot Loire), sur le même site qu'Antoine Laval, ancien secrétaire général de FO Métaux, il rejoint notre organisation. Au fil des années et des combats, il prend des responsabilités et s'affirme comme un syndicaliste de premier plan. Elu pour la première fois au bureau fédéral en 1982, il y restera jusqu'en 2000, s'occupant notamment de la branche sidérurgie puis de la trésorerie. Membre de la CA Fédérale, il effectue aussi un mandat au Conseil Economique et Social en 1994 et représente notre organisation au Comité consultatif de la CECA (Communauté Européenne de l'Acier et du Charbon). Il sera également président de l'OPCAIM dans les années 90.

Outre ces nombreuses responsabilités fédérales, Henri Malley a aussi consacré beaucoup de temps aux questions de formation. Celle des militants bien sûr, dont il a toujours souligné le caractère primordial. Mais aussi celle, plus large, de l'aide aux syn-

dicats d'autres pays dans le cadre des coopérations et échanges internationaux menés par notre Fédération. Il s'est ainsi largement investi dans le développement syndical au sein des pays de l'ex-URSS après la chute du Mur, apportant un savoir, une compétence et une expertise des plus utiles aux mouvements syndicaux dans des pays qui redécouvraient totalement la notion même de syndicalisme. « Cette question l'a passionné longtemps après sa retraite et il a toujours été présent pour aider FO dans ce domaine », se souvient le trésorier fédéral Jean-Yves Sabot, qui a travaillé avec lui à partir de 2001 et représentait notre Fédération à ses obsèques. Le secrétaire général de la FIOM Marcello Malentacchi avait d'ailleurs rendu hommage à son engagement en ce domaine lors du congrès fédéral de 2008, à Marseille, qui marquait le 60ème anniversaire de notre organisation.

Il laisse à toutes et tous le souvenir d'un militant passionné et investi, et c'est en partageant leur peine que notre organisation et son secrétaire général Frédéric Homez présentent à celles et ceux qui l'ont connu toutes leurs condoléances.



C'est avec tristesse et émotion que notre organisation a appris le décès d'Henri Malley, ancien secrétaire fédéral et trésorier fédéral, le 9 juillet 2016 à l'âge de 81 ans.

Décès de Michel Claude

La Fédération de la métallurgie a appris avec tristesse la disparition de Michel Claude le 2 septembre 2016 à l'âge de 61 ans.

Michel Claude, viens de perdre son dernier combat, celui qu'il a mené pendant plus d'un an contre la maladie. Et pourtant le combat a toujours été pour lui une forme d'art de vivre qu'il a appris en tant que sportif, et plus particulièrement au rugby où il a occupé le poste de 3^{ème} ligne. International junior, licencié à Bègles, Saint-Médard-en-Jalles, Salles et bien d'autres clubs, il aura également été entraîneur à plusieurs reprises.

Le 30 août 1976, il intègre l'administration des Monnaies et Médailles à l'atelier du comptage, en tant qu'ouvrier d'état sur l'établissement de Pessac. Dans le même temps, une nouvelle fois, il prend sa licence de rugby dans l'entreprise en tant que 3^{ème} ligne tout en gardant sa licence à Saint-Médard-en-Jalles. Bien entendu, il y apportera sa vision du jeu, sans oublier de consacrer du temps à la formation des jeunes joueurs de l'établissement.

En 2010, il rejoint le syndicat FO et intègre le bureau syndical où il s'investit sans compter, en tant que délégué syndical et représentant au CE, avant de prendre les rênes du syndicat en 2014. Sa gentillesse, sa bonne humeur et son travail n'ont jamais



fait passer son engagement pour l'autre au second plan. Homme de convictions n'hésitant pas à entamer de longues discussions sur les préoccupations des salariés, n'ayant pas peur de défendre ses positions, il a su se faire apprécier et reconnaître et a conquis un grand nombre de personnes à l'UD comme à la Fédération, ne laissant jamais indifférent. Restera le souvenir de cet engagement et son fameux « sans déconner ! »

La Fédération FO de la métallurgie et son secrétaire général Frédéric Homez, ainsi que l'ensemble des militants et adhérents FO de la métallurgie de la Gironde adressent leurs plus sincères condoléances à sa famille et à celles et ceux qui l'ont connu et aimé.

Décès de Nicole Othenin



La Fédération FO de la métallurgie a appris avec tristesse le décès de Nicole Othenin le 17 septembre, à quelques jours de son 79^{ème} anniversaire. Avec elle, c'est une militante passionnée qui disparaît.

Il est, parmi les militants et militantes, certains ou certaines qui incarnent à eux-seuls un morceau d'histoire. Nicole Othenin était de ceux-là, puisque elle a été à l'origine de la création du Syndicat FO du personnel de Pont-à-Mousson SA, établissements de Meurthe-et-Moselle, au printemps 1975. Elle aura ensuite longtemps piloté l'équipe syndicale, qui a passé le cap des 40 ans d'existence en 2015. Nicole a assumé les fonctions de secrétaire du syndicat et de déléguée syndicale pendant près de 20 années, jusqu'à la fin de son activité professionnelle. Par ailleurs, elle a également assuré différents mandats de représentation du personnel au siège de Nancy et Agences, et a aussi siégé au Comité de Coordination des Syndicats FO Sidérurgie Lorraine ainsi qu'à la Commission Administrative de l'UD FO de Meurthe et Moselle. « Dans l'exercice de ses fonctions syndicales, elle a toujours fait preuve d'une grande détermination », se souvient Daniel Péché membre du bureau de l'UD54. Elle avait mis fin à

son activité professionnelle à la fin du mois de septembre 1994 à l'époque des licenciements économiques par mesure d'âge au Siège de PAM SA.

La retraite n'avait pas pour autant marqué la fin de son investissement au service des autres. Nicole était membre du Centre communal d'action sociale depuis une dizaine d'années et membre de l'association des Paralysés de France. Elle était aussi active dans sa paroisse, jouant à l'orgue en tant que suppléante, et appartenant au groupe de chant, une véritable passion pour elle, qui trouvait aussi le temps et l'énergie pour voyager, visiter les musées, et retrouver ses amis et ses proches.

C'est vers eux que se tournent les pensées des militants du syndicat FO PAM, de la Fédération FO de la métallurgie et de son secrétaire général Frédéric Homez, qui présentent leurs sincères condoléances à celles et ceux qui ont connu et côtoyé cette grande militante.

Disparition de Christophe Clayeux



Difficile rentrée pour les métallos FO de FPT PowerTrain, à Bourbon Lancy. En effet, c'est avec une immense tristesse qu'ils ont appris la disparition brutale d'un camarade et ami : Christophe Clayeux, qui venait de fêter ses 35 ans.

Adhérent à FO depuis de nombreuses années, il était de ceux que l'on appelle « les vrais militants ». Il avait pris les fonctions de trésorier adjoint du syndicat FPT PowerTrain et consacrait également une grande énergie à l'AFOC (Association Force Ouvrière pour les consommateurs). Il avait acquis, par ses fonctions syndicales, une grande expérience et nombreux ont été les cas où son

aide a été précieuse. « Il était toujours disponible pour les copains et toujours volontaire pour mener toute forme de combat syndical, se souvient Patrick Martin, son secrétaire de syndicat. Il se donnait autant dans son militantisme que pour sa famille et ses amis, c'était la générosité faite homme. Tous ceux qui l'ont connu le diront. »

Têtu, Christophe l'était également. Il parlait et agissait avec passion et il arrivait donc parfois qu'il s'emporte. Mais c'est bien le propre de tout bon militant d'avoir un fort caractère. A Bourbon Lancy et au-delà, la disparition de ce jeune militant va laisser un grand vide à FO.

La Fédération FO de la métallurgie et son secrétaire général Frédéric Homez présentent leurs condoléances à sa famille, ses amis, et tous ceux qui l'ont connu.

La parité des candidatures

L'obligation de présenter des listes électorales respectant la règle de la parité, c'est pour le 1^{er} janvier 2017 ! Tentons de répondre aux questions que vous pourrez vous poser lors de l'application de cette nouvelle règle, afin de rendre vos listes de candidats incontestables !

L'obligation de parité des listes de candidats, cela signifie que ma liste devra se composer à 50% d'hommes et à 50% de femmes ?

Non, pas forcément. La nouvelle règle de la représentation équilibrée des hommes et des femmes signifie que les listes de candidats présentées dans chaque collège devront être composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes inscrits sur la liste électorale du collège considéré (C. trav., art. L 2314-24-1 pour les délégués du personnel ; art. L 2324-22-1 pour le comité d'entreprise). Ainsi, pour simplifier, s'il y a 25% de femmes dans le collège considéré, notre liste de candidats devra comporter 25% de femmes également.

Attention : la parité ne s'applique qu'aux listes comportant plusieurs candidats. Lorsque la liste ne comporte qu'un seul candidat, ce dernier ne doit pas forcément appartenir au majoritaire dans le collège.

Comment puis-je connaître la part exacte des hommes et des femmes dans chaque collège ?

Dès lors que le périmètre des collèges est défini, que ce soit par protocole d'accord préélectoral ou par décision de la DIRECCTE, l'employeur est tenu d'informer les salariés sur le pourcentage de femmes et d'hommes existant dans chaque collège (L. 2314-24-2 et L. 2324-22-2). Cette information n'est soumise à aucune formalité particulière : elle se fait par tout moyen permettant de donner une date certaine à cette information. Il va de soi que cette information ne vous empêche pas d'effectuer vous-même le calcul ou de vérifier ceux de l'employeur à partir des listes électorales.

Une fois que je connais la proportion de femmes et d'hommes dans chaque collège, comment calculer le nombre de candidats de chaque sexe qui doit figurer sur ma liste ?

Pour connaître le nombre de candidates qui doivent figurer sur une liste, il convient de multiplier le nombre de femmes du collège considéré par le

nombre de sièges à pourvoir dans ce collège, puis de diviser le résultat par l'effectif global du collège. Exemple : liste électorale pour le 1^{er} collège des élections des membres titulaires du CE = 125 femmes (soit 25,67%) et 362 hommes (soit 74,33%). Nombre de sièges à pourvoir : 4

■ Nombre de candidates : $125 \times 4 / 487$ (effectif total) = 1,026694045174538

■ Nombre de candidats : $362 \times 4 / 487 = 2,973305954825462$

La loi précise que lorsque le calcul n'aboutit pas à un nombre entier de candidats (comme c'est le cas dans notre exemple) il est procédé à l'**arrondi arithmétique** suivant :

1° Arrondi à l'entier supérieur en cas de décimale supérieure ou égale à 5 ;

2° Arrondi à l'entier inférieur en cas de décimale strictement inférieure à 5.

Dans notre exemple le nombre de candidates de 1,026694045174538 est arrondi à 1 et le nombre de candidats de 2,973305954825462 est arrondi à 3.

En cas de liste incomplète, il convient semblerait-il de recommencer le calcul en remplaçant le nombre de sièges à pourvoir par le nombre de candidats présentés.

Pour reprendre notre exemple, dans l'hypothèse où un syndicat n'est en mesure de présenter que 3 salariés sur sa liste :

■ Nombre de candidates : $125 \times 3 / 487 = 0,7700205338809035$ arrondi à 1 ;

■ Nombre de candidats : $362 \times 3 / 487 = 2,229979466119097$ arrondi à 2.

Peut-on choisir librement l'ordre d'apparition des candidats sur la liste ?

Non, les listes doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe jusqu'à épuisement des candidats d'un des sexes (C. trav. art. L 2314-24-1 ; art. L 2324-22-1).

Quels sont les scrutins concernés par cette nouvelle parité alternée des listes ?

La nouvelle règle concerne les listes des titulaires et des suppléants présentées aux élections des délégués du personnel et du comité d'entreprise. Elle

s'applique également aux deux tours de l'élection faute de précision contraire.

Quelle est la sanction en cas de violation de la règle de la représentation équilibrée des hommes et des femmes ?

Si les élections sont contestées, et que le juge constate qu'une liste de candidats ne comportait pas une proportion d'hommes et de femmes identique à celle constatée dans le collège, cela entraîne l'annulation de l'élection d'un nombre d'élus du sexe surreprésenté égal au nombre de candidats du sexe surreprésenté en surnombre sur la liste de candidats au regard de la part de femmes et d'hommes que celle-ci devait respecter. Le juge annule l'élection des derniers élus du sexe surreprésenté en suivant l'ordre inverse de la liste des candidats (C. trav. Art. L 2314-25 et L 2324-23).

Pour reprendre notre exemple initial, si au lieu de présenter 1 candidate et 3 candidats, un syndicat a présenté 4 candidats, soit 1 candidat de trop, et si ce syndicat a ensuite obtenu 2 élus, le juge annulera l'élection d'1 élu, en choisissant le dernier élu de la liste.

Quelle est la sanction en cas de violation de la règle de l'alternance ?

Si le juge constate qu'une liste n'a pas respecté la règle de l'alternance, il annule l'élection du ou des élus dont le positionnement sur la liste de candidats ne respecte pas ces prescriptions (C. trav. Art. L 2314-25 et L 2324-23).

Pour reprendre notre exemple initial si l'ordre des candidats suit le modèle suivant : 1 homme - 1 homme - 1 homme - 1 femme au lieu de positionner la candidate en 1^{ère} ou deuxième position comme l'exige la règle de l'alternance et si la liste obtient ensuite 3 élus, l'élection du 1^{er} ou du second élu sera annulée.

Quand la règle de la parité entre-elle en vigueur ?

Il existe un doute concernant l'entrée en vigueur de la nouvelle règle. La loi prévoit qu'elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Mais pour déterminer les élections concernées par le nouveau dispositif, faut-il tenir compte de la date du 1^{er} tour des élections ? Ou bien de la date de la convocation à la négociation du protocole préélectoral ? D'une autre date ? Au jour où nous publions cet article, aucune précision n'a encore été donnée sur ce point.

Des métaux et des mots

Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.

Solution du n° 555

1	4	6	8	5	3	9	7	2
7	5	3	2	4	9	8	6	1
2	9	8	1	6	7	3	5	4
8	1	9	6	2	5	4	3	7
6	2	5	7	3	4	1	8	9
3	7	4	9	8	1	5	2	6
5	3	7	4	9	2	6	1	8
4	8	1	3	7	6	2	9	5
9	6	2	5	1	8	7	4	3

Sudoku

						7		
		1			3			6
8			2	4		3		9
5		9		7			1	
		8				6		
	3			2		9		7
3		2		9	7			4
9			6			8		
		5						

Le mot du mois : Trou

Attention à ne pas faire par mégarde un pas en arrière, car la ministre de la Santé, Marisol Touraine, qui voulait pourtant nous réjouir plus que nous inquiéter, vient d'annoncer que « le trou de la Sécu est derrière nous ». Juste derrière. Gardons la tête froide, car s'il est vrai que les assurés ont consenti beaucoup d'efforts, l'annonce d'un déficit réduit l'an prochain à 400 millions d'euros, autant dire l'épaisseur du trait, mérite à tout le moins confirmation. Et continuons à regarder où nous marchons en jetant un coup d'œil au dictionnaire pour apprendre que le mot, défini comme « un abaissement ou enfoncement naturel ou artificiel de la surface extérieure d'un corps qui présente un vide », est issu du latin *traucum* et attesté dès 1220. Bref, les trous ne datent pas d'hier, si celui de notre protection sociale a commencé à se creuser en 2001 pour atteindre un record de 17,4 milliards d'euros dix ans plus tard. Certes, les *trous d'air* n'ont pu être ressentis qu'avec les débuts de l'aviation et l'astronomie, sous la plume d'un certain John Wheeler, n'a forgé le concept de *trou noir* qu'en 1968. Mais il n'y a pas de raison de penser que les *trous d'eau* n'aient toujours existé, ni les *trous de mémoire*, même s'ils deviennent plus fréquents avec l'âge, et les *trous de trésorerie* sont sans doute aussi vieux que la comptabilité. Le concept de *trou perdu* est ancien lui aussi, même si le recul des services publics a tendance à les multiplier de nos jours, ce qui présente du moins l'avantage d'offrir aux vacanciers peu fortunés la ressource d'un *petit trou pas cher*.

Quant au *trou madame*, Molière le mentionne dans *Les Fourberies de Scapin* et Louis XIV s'y adonnait paraît-il avec plaisir. Honni soit qui mal y pense ! C'était un innocent jeu de palets. Ayant ainsi échappé de peu à l'accusation de grivoiserie, cette chronique évitera pour conclure de s'étendre sur l'existence, hélas confirmée de tout temps, d'individus désagréables et vaniteux que l'on désigne très familièrement par le trou le plus caché de leur anatomie.

Mots croisés n° 556

Horizontalement

A. Permet de regarder les autres de haut. B. Pas vraiment arrivé. C. À remettre dans le bon sens avant de le clouer. Pas autrement. Métal. D. Trahit certains sportifs. Avant la TVA. E. Si ça sert à quelque chose, pas dans cet ordre. Refuser de passer à table. F. Proche d'un lieu. Boîte. G. Ville d'Irlande. Métal tout tordu. H. Premier héritage. Bizarre, sans queue ni tête. Participe gai. I. Ils font des pièces détachées. J. Elle se consacre à la conservation des espèces.

Verticalement

1. Dans un état second. 2. Faire rentrer dans le rang. 3. Mal assurée. 4. Dans les aigus. Venues après le travail. La fin des haricots. 5. Il ne manque pas de toupet. Ses habitants sont restés sauvages. 6. A Deneuve dans la peau. Ville d'Écosse. 7. Suivrai de près. 8. Lettres d'ici. La chute d'un ange. 9. Proposer un arrangement. 10. A donc eu un empêchement.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C			■					■		
D					■				■	
E										
F								■		
G				■	■	■				
H			■						■	
I										
J										

Solution du n° 555

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	P	R	E	C	A	U	T	I	O	N
B	R	A	L	L	O	N	G	E	R	A
C	E	C	R	I	S	V	D	R		
D	A	H	C	T	S	A	I	R		
E	M	I	C	H	E	T	O	N	N	A
F	B	T	E	E	E	R	A	T		
G	U	I	T	R	T	T	T	I		
H	L	Q	P	A	T	E	I	O		
I	E	U	R	O	V	I	S	I	O	N
J	S	E	R	P	E	N	T	I	N	S

UNE
COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ POUR TOUS
LES SALARIÉS,
ÊTES-VOUS BIEN
INFORMÉ



Au 1^{er} janvier 2016 au plus tard, tous les salariés du secteur privé devront bénéficier d'une complémentaire santé.

Pour tout savoir sur la réforme : connaître le calendrier, décrypter son actualité... Malakoff Médéric vous accompagne.

Rendez-vous sur le site :
complementaire-sante-obligatoire.malakoffmederic.com

Votre contact :
contact-branches@malakoffmederic.com

SANTÉ - PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE



malakoff médéric
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR

Solides & solidaires



SANTÉ - PRÉVOYANCE - AUTONOMIE

Réussir ensemble la protection sociale complémentaire pour tous

• **Vous accompagner à toutes les étapes de la négociation des accords de branche**

22 branches professionnelles, 200 000 entreprises et 7 millions de personnes protégées.

• **Vous garantir une relation de proximité**

1 500 conseillers présents sur l'ensemble du territoire.

• **Vous assurer des solutions globales et accessibles, en santé et en prévoyance**

Une maîtrise des coûts assurée par le plus important réseau conventionné en France et des accords passés avec la quasi-totalité des professionnels de santé.

• **Vous proposer des services de qualité pour répondre aux attentes des salariés**

200 000 conventions avec des professionnels de santé,

2 500 services de soins (cabinets dentaires, centres d'optique, etc.) et d'accompagnement (services à la personne, petite enfance, etc.) mutualistes,

16 000 aides financières accordées chaque année pour l'action sociale,

3 000 actions de prévention santé assurées chaque année dans toutes les régions.

Premier acteur santé national et pôle majeur de protection sociale, Mutex - l'alliance mutualiste met son expertise et ses atouts au service des partenaires sociaux négociateurs.

Pour nous contacter :
collectif@mutex.fr
www.mutex.fr

